

Déclenchement d'élections partielles provinciales à Hamilton-Est—Stoney Creek, Scarborough-Sud-Ouest et York—Simcoe

TORONTO, 5 août 2026 - Des élections partielles provinciales ont été déclenchées dans les circonscriptions électorales de Hamilton-Est—Stoney Creek, Scarborough-Sud-Ouest et York—Simcoe. Le jour du scrutin aura lieu le 3 septembre.

Il est possible de laisser sa marque de plusieurs façons au cours des nombreux jours de vote prévus pour ces élections partielles. Pour voter en personne avant le jour du scrutin, les électeurs peuvent voter à compter de demain et jusqu'au 2 septembre dans leur bureau électoral local ou en votant par anticipation dans des lieux de vote par anticipation. Les électeurs peuvent aussi présenter une demande sur elections.on.ca pour voter par la poste.

Les personnes de citoyenneté canadienne résidant à Hamilton-Est—Stoney Creek, Scarborough-Sud-Ouest ou York—Simcoe qui auront au moins 18 ans le jour du scrutin peuvent voter. Pour accélérer et faciliter le vote, les électeurs sont invités à vérifier, mettre à jour ou ajouter leurs renseignements à la liste des électeurs sur [InscriptionVoteON.ca](https://inscriptionvoteon.ca) afin de recevoir par la poste une carte d'information de l'électeur indiquant quand, où et comment voter. Les électeurs peuvent aussi utiliser l'application Élections Ontario pour confirmer leur inscription et accéder à une carte d'information de l'électeur au format numérique.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les élections partielles de Hamilton-Est—Stoney Creek, Scarborough-Sud-Ouest et York—Simcoe, notamment pour savoir où et quand voter et trouver des exemples de [pièces d'identité acceptées](#), rendez-vous sur elections.on.ca.

Dates importantes pour le vote

- **Du 6 août au 2 septembre** - Vous pouvez voter dans votre bureau électoral local jusqu'à 18 h (heure de l'Est) le 2 septembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur elections.on.ca.
- **20 août** - Vous trouverez la liste complète des candidats et candidates sur elections.on.ca après la clôture des déclarations de candidature à 14 h (heure de l'Est).

Elections Ontario

- **Du 26 au 28 août** – Vous pouvez voter par anticipation dans n'importe quel lieu de vote par anticipation. Pour obtenir des renseignements sur les heures et lieux de vote spécifiques, rendez-vous sur informationauxelecteurs.elections.on.ca.
- **28 août à 18 h** – Date limite pour présenter votre demande de vote par la poste. Faites votre demande en ligne ou téléchargez un formulaire de demande sur elections.on.ca.
- **Du 21 août au 2 septembre** – Vous pouvez utiliser la technologie d'aide au vote dans votre bureau électoral local. Cette technologie est également disponible sur rendez-vous le jour du scrutin, soit le 3 septembre.
- **3 septembre** – Vous pouvez voter le jour du scrutin de 9 h à 21 h (heure de l'Est). Rendez-vous sur informationauxelecteurs.elections.on.ca pour connaître le lieu de vote qui vous a été attribué.

Publicité politique et sondages électoraux

- **Du 2 au 3 septembre** – La période d'interdiction de la publicité politique est en vigueur.
- **3 septembre** – La publication de sondages électoraux qui n'ont pas été rendus publics antérieurement est interdite entre 0 h 01 et 21 h (heure de l'Est).

Élections Ontario est l'organisme apolitique chargé de la tenue des élections provinciales, des élections partielles et des référendums. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous sur elections.on.ca ou composez le 1 888 668-8683 (ATS : 1 888 292-2312).

Also available in English

Renseignements

Élections Ontario – Médias

media@elections.on.ca

1 866 252-2152